

Administration de l'aéroport de Vancouver

États financiers consolidés

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration
Administration de l'aéroport de Vancouver

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Administration de l'aéroport de Vancouver** (l'« Administration de l'aéroport ») et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2024, l'état des résultats consolidé, l'état de l'évolution de l'actif net consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations comprises dans le rapport présentant les données sur la responsabilisation de 2024 de l'Administration de l'aéroport

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel et le rapport sur le développement durable 2024 de l'Administration de l'aéroport, mais ne comprennent ni les états financiers consolidés ni notre rapport de l'auditeur sur ces états. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration de l'aéroport ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vancouver, Canada
Le 25 mars 2025

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Administration de l'aéroport de Vancouver

État de la situation financière consolidé
(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	374 337	390 891
Débiteurs <i>(note 3)</i>	50 924	65 846
Autres montants à recevoir	9 830	7 433
Stocks <i>(note 4)</i>	14 354	13 225
Charges payées d'avance <i>(note 8)</i>	10 420	8 973
Total de l'actif à court terme	459 865	486 368
Participations dans des sociétés de personnes <i>(notes 5 et 14)</i>	71 601	54 498
Immobilisations, montant net <i>(note 6)</i>	2 516 243	2 489 555
Dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services <i>(note 7)</i>	18 894	7 565
Autres actifs à long terme, montant net <i>(note 8)</i>	52 830	47 799
	3 119 433	3 085 785
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer <i>(notes 10, 12, 16 c) et 17 a)</i>	133 900	132 444
Tranche à court terme des produits reportés	15 456	8 239
Tranche à court terme des paiements reportés liés au bail foncier <i>(notes 11 et 17 a)</i>	2 247	2 247
Total du passif à court terme	151 603	142 930
Paiements reportés liés au bail foncier <i>(note 11)</i>	16 439	18 339
Produits reportés	18 515	19 014
Autres passifs à long terme <i>(notes 16 b) et 16 c)</i>	27 544	26 699
Apports en capital reportés <i>(note 13 a)</i>	101 248	97 266
Déventures <i>(note 12)</i>	1 492 106	1 491 494
Total du passif	1 807 455	1 795 742
Actif net	1 311 978	1 290 043
	3 119 433	3 085 785

Éventualités, engagements et garanties *(notes 9 et 17)*

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,


Administratrice


Administrateur

Administration de l'aéroport de Vancouver

État des résultats consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
PRODUITS		
Redevances d'atterrissage <i>(note 18)</i>	60 232	55 933
Redevances d'aérogare <i>(note 18)</i>	129 655	120 878
Concessions <i>(notes 8 a) et 18)</i>	89 249	85 356
Frais d'amélioration aéroportuaire <i>(note 15)</i>	219 966	214 328
Stationnements et transport terrestre	90 313	83 822
Locations <i>(notes 8 a) et 18)</i>	59 402	54 174
Frais et frais divers	7 484	8 483
Apports <i>(note 13)</i>	9 997	8 662
	666 298	631 636
CHARGES D'EXPLOITATION		
Biens et services <i>(note 4)</i>	197 382	171 670
Salaires et avantages sociaux <i>(note 16)</i>	125 966	92 628
Paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais <i>(note 4)</i>	31 605	26 149
Bail foncier <i>(note 17 a))</i>	73 629	69 145
Partage des produits <i>(note 17 b) iii))</i>	6 754	6 423
Amortissement des immobilisations <i>(note 6)</i>	195 112	190 349
	630 448	556 364
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	35 850	75 272
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Produit d'intérêts	20 346	21 998
Produits tirés du partenariat DOC <i>(note 5 a))</i>	3 451	1 484
Produits tirés du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	15 763	13 021
Intérêts et charges financières <i>(notes 11 et 12)</i>	(53 518)	(53 371)
Réduction de valeur des immobilisations <i>(note 6)</i>	(1 040)	(2 415)
Perte à la cession d'immobilisations	(1 222)	(108)
Perte de change	(85)	(136)
	(16 305)	(19 527)
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	19 545	55 745

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

État de l'évolution de l'actif net consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 290 043	1 232 123
Réévaluation des avantages sociaux futurs <i>(note 16)</i>	2 390	2 175
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	19 545	55 745
Solde à la fin de l'exercice	1 311 978	1 290 043

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

État des flux de trésorerie consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	19 545	55 745
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	195 112	190 349
Amortissement des apports en capital reportés <i>(note 13 a))</i>	(8 296)	(7 844)
Amortissement des frais de financement reportés	612	581
Intérêts effectifs sur les paiements reportés liés au bail foncier <i>(note 11)</i>	347	359
Amortissement des autres actifs à long terme	1 979	546
Variation nette liée aux ajustements des loyers selon la méthode linéaire <i>(note 8 a))</i>	(2 141)	93
Réduction de valeur des immobilisations <i>(note 6)</i>	1 040	2 415
Perte à la cession d'immobilisations	1 222	108
Produits tirés du partenariat DOC <i>(note 5 a))</i>	(3 451)	(1 484)
Produits tirés du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	(15 763)	(13 021)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation <i>(note 20 a))</i>	862	(34 274)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	191 068	193 573
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(222 674)	(238 219)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	294	7 859
Distributions tirées du partenariat DOC <i>(note 5 a))</i>	(10)	-
Distributions tirées du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	2 121	1 640
Augmentation des autres actifs à long terme <i>(note 8)</i>	(644)	(659)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(220 913)	(229 379)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des paiements reportés liés au bail foncier <i>(note 11)</i>	(2 247)	-
Apports en capital reportés reçus <i>(note 13 a))</i>	15 538	22 634
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 291	22 634
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(16 554)	(13 172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	390 891	404 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	374 337	390 891

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

1. Activités

L'Administration de l'aéroport de Vancouver (l'« Administration de l'aéroport ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre de société fermée sans capital-actions. L'Administration de l'aéroport est régie par un conseil d'administration (le « conseil ») dont les administrateurs sont nommés parmi des candidats qui sont membres d'ordres professionnels et d'autres organismes dotés des compétences et des connaissances correspondant à celles requises pour régir l'Administration de l'aéroport. La présidente-directrice générale de l'Administration de l'aéroport est également membre du conseil d'administration.

L'Administration de l'aéroport exploite l'Aéroport international de Vancouver (l'« Aéroport ») aux termes d'un contrat de location avec le gouvernement du Canada (le « bail foncier ») visant une grande partie de Sea Island, à Richmond, en Colombie-Britannique.

L'Administration de l'aéroport détient trois filiales en propriété exclusive :

- i) Vancouver Airport Enterprises Ltd. (« VAEL ») détient une participation de 100 % dans YVR Project Management Ltd. (« YVRPM »), qui fournit des services de gestion de projets et de conseils en matière d'investissement aux entités affiliées et non affiliées.
- ii) Vancouver Airport Enterprises (Templeton) Ltd. (« VAEL Templeton ») détient une participation de 50 % dans Templeton DOC General Partner Ltd. et Templeton DOC Limited Partnership (collectivement le « Partenariat DOC »), qui ont aménagé un centre de magasins-entrepôts pour détaillants et créateurs sur Sea Island.
- iii) Vancouver Airport Properties Ltd. (« VAPL ») détient une participation de 0,1 % dans les sociétés de personnes suivantes et en assure la gestion :
 - Vancouver Airport Property Holding LLP (« VAPH ») détient le droit du preneur de l'Administration de l'aéroport, qui détient la participation restante de 99,9 % dans VAPH.
 - Vancouver Airport Property Management LLP (« VAPM ») est une société en nom collectif à responsabilité limitée qui détient et exploite des immeubles à plusieurs locataires sur Sea Island. VAPH détient la participation restante de 99,9 % dans VAPM.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation et règles comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif », et comprennent les résultats des filiales en propriété exclusive et des participations dans des sociétés de personnes de l'Administration de l'aéroport. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Résumé des principales méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût moyen pondéré comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes nettes, les frais de transport, les frais de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. La valeur nette de réalisation s'entend du coût de remplacement actuel estimé.

Participations dans des sociétés de personnes

L'Administration de l'aéroport comptabilise ses participations dans des sociétés de personnes à la valeur de consolidation. La part de l'Administration de l'aéroport dans le résultat net des sociétés de personnes est comptabilisée à l'état des résultats consolidé.

Coûts d'emprunt

Les intérêts sur la dette sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont courus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts d'acquisition et de construction, tels que les frais d'installation, les frais de conception et les honoraires d'ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'aménagement du site, les frais de transport, les frais de main-d'œuvre, les frais d'assurance-transport et les droits de douane.

Les logiciels qui font partie intégrante du matériel informatique correspondant sont inscrits à l'actif au coût de l'équipement informatique et inclus dans les immobilisations.

Les coûts pris en compte dans les travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif au cours de la phase de construction et ne sont pas amortis. À l'achèvement du projet, les actifs seront répartis aux catégories d'immobilisations respectives et amortis aux taux figurant dans le tableau ci-après.

La collection d'œuvres d'art est considérée comme ayant une valeur permanente et n'est pas amortie.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations (suite)

L'amortissement est calculé au coût moins la valeur de récupération estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit :

Bâtiments et autres structures	5 à 40 ans
Pistes et autres surfaces pavées	3 à 30 ans
Infrastructure liée au transport en commun rapide	50 ans
Machinerie et équipement	5 à 15 ans
Mobilier et agencements	5 à 15 ans
Équipement informatique et logiciels	3 à 10 ans

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés à l'actif est inférieure à sa valeur comptable, l'Administration de l'aéroport évalue la réduction de valeur en se fondant, pour chacun des actifs, sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Une réduction de valeur n'est pas reprise.

Accords d'infonuagique

L'Administration de l'aéroport analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un accord répond aux critères de comptabilisation d'un actif. Un tel actif est comptabilisé comme un actif incorporel logiciel. Si la composante logicielle ne constitue pas un actif, l'Administration de l'aéroport la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les charges connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre du coût de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon la méthode linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise.

Produits reportés

Les produits reportés correspondent aux paiements reçus d'avance des locataires et des exploitants pour des marchandises et des services qui n'ont pas encore été fournis, et ils sont reportés et comptabilisés conformément aux modalités des contrats qui y sont associés.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir est fixé ou peut être estimé de façon raisonnable, que la livraison a eu lieu et que le recouvrement est raisonnablement assuré comme suit :

- i] Les charges liées à l'aéronautique, qui comprennent les redevances d'atterrissage et d'aérogare, sont généralement comptabilisées dans les produits lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées.
- ii] Les produits tirés des concessions sont comptabilisés selon le pourcentage des ventes déclarées par les concessionnaires ou sous réserve de garanties minimales annuelles. Les montants sous réserve de garanties minimales annuelles et les incitatifs à verser aux preneurs qui ont conclu des contrats de location sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.
- iii] Les produits tirés des frais d'amélioration aéroportuaire, qui sont perçus par les compagnies aériennes auprès des passagers, sont comptabilisés en fonction du nombre mensuel de passagers transmis par chaque compagnie aérienne.
- iv] Les produits tirés des stationnements sont comptabilisés lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées.
- v] Les produits locatifs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location respectifs.
- vi] Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report comme suit :

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus en vue de compenser certains coûts d'exploitation sont initialement constatés à titre de produits reportés et comptabilisés comme produits lorsque les coûts sont engagés.

Les apports reçus et désignés par des tiers à des fins précises en matière de capital sont initialement constatés à titre de produits reportés et comptabilisés selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Bail foncier

La charge liée au bail foncier est établie en pourcentage des produits de l'Administration de l'aéroport selon une échelle progressive, tel qu'il est défini dans le bail foncier, et est comptabilisée à l'état des résultats consolidé.

L'Administration de l'aéroport ne recevant pas de titre de propriété pour les parcelles de terrain sous-jacentes, le bail foncier a été comptabilisé comme un contrat de location simple.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont constatés lorsque les dividendes sont déclarés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Impôts

Les produits découlant des activités de l'Administration de l'aéroport sont exonérés de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial aux termes de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*.

Un paiement tenant lieu d'impôts est effectué pour les services municipaux. Il est calculé en fonction des taux appliqués par la municipalité pour évaluer la valeur des propriétés. Les paiements sont comptabilisés en charges sur la durée de l'évaluation.

Les activités de chaque filiale sont assujetties aux impôts des territoires dans lesquels les filiales exercent leurs activités et sont comptabilisées dans les paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais. Les impôts de ces entités sont évalués au moyen de la méthode des impôts futurs.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition lorsque les modalités du contrat transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avantages sociaux futurs

L'Administration de l'aéroport offre un régime de retraite contributif à prestations déterminées aux salariés qui, immédiatement avant de se joindre à l'Administration de l'aéroport, étaient à l'emploi de la fonction publique fédérale. Elle offre un régime de retraite à cotisations déterminées aux salariés à l'emploi de l'Administration de l'aéroport depuis juin 1992 et des régimes complémentaires non capitalisés aux cadres supérieurs.

Régime de retraite à prestations déterminées

L'Administration de l'aéroport comptabilise les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services donnant droit aux prestations.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite à prestations déterminées (suite)

L'Administration de l'aéroport évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre de chaque année, en fonction de la dernière évaluation aux fins de la capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2023. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera effectuée en date du 31 décembre 2024, et les résultats sont attendus plus tard en 2025.

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées sont calculées au moyen des hypothèses découlant de l'évaluation actuarielle, notamment une estimation de l'évolution future des niveaux de salaire, l'indexation des prestations, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels. Les obligations au titre des régimes de prestations complémentaires non capitalisés et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont calculées au moyen des hypothèses qui tiennent compte de la meilleure estimation de la direction concernant la croissance des coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés, l'indexation des prestations et d'autres facteurs actuariels.

L'Administration de l'aéroport évalue ses obligations au titre des prestations définies pour les régimes de retraite complémentaires non capitalisés et les régimes d'avantages complémentaires de retraite selon une évaluation comptable.

Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les réévaluations qui comprennent les règlements et les gains actuariels ou les pertes actuarielles résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement à long terme prévu pendant cette période, les écarts entre les résultats observés quant aux données démographiques et économiques par rapport aux prévisions, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Ces réévaluations sont comptabilisées directement dans l'actif net et présentées dans un poste distinct.

Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats consolidé.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'Administration de l'aéroport comptabilise les cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées en charges, au poste Salaires et avantages sociaux à mesure que les services sont rendus.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation

L'Administration de l'aéroport comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

À l'acquisition initiale, l'actif financier acquis ou le passif financier pris en charge lors d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale est évalué à sa juste valeur ajustée en fonction des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à sa prise en charge si les instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Les instruments financiers de l'Administration de l'aéroport qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs, autres montants à recevoir, autres actifs à long terme, créditeurs et charges à payer, paiements reportés de la charge liée au bail foncier et débentures.

Frais de financement

L'Administration de l'aéroport comptabilise à l'actif les coûts de transaction relatifs à l'obtention de financement en les portant en diminution de la dette connexe, et elle amortit ces coûts dans la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette sous-jacente.

Conversion des devises

L'Administration de l'aéroport comptabilise les opérations en devises en les convertissant en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les éléments importants pour lesquels la direction emploie des estimations sont liés à la détermination des produits à recevoir, de la provision pour créances douteuses, du degré d'avancement des travaux de construction, de la réduction de valeur des immobilisations, de la durée de vie utile aux fins de l'amortissement des immobilisations, des charges à payer, des hypothèses concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et des provisions pour éventualités. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ces estimations.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

3. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Courants – en souffrance depuis 30 jours	46 295	63 716
En souffrance depuis 31 à 60 jours	2 601	1 155
En souffrance depuis 61 à 90 jours	4 578	2 740
Provision pour créances douteuses	(2 550)	(1 765)
	50 924	65 846
	2024	2023
	\$	\$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	1 765	1 513
Augmentation de la provision pour créances douteuses	785	614
Radiation de comptes spécifiques	-	(362)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	2 550	1 765

4. Stocks

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la provision pour moins-value des stocks de l'Administration de l'aéroport s'élevait à néant. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le coût des stocks comptabilisé au titre des biens et services ainsi que des paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais s'est établi à 6,2 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2023), dont une tranche de néant (0,1 million de dollars en 2023) correspondant à la radiation de stocks désuets.

5. Participations dans des sociétés de personnes

	2024	2023
	\$	\$
Partenariat DOC <i>a)</i>	10 479	7 018
VAPH <i>b)</i>	61 122	47 480
	71 601	54 498

a) Partenariat DOC

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits tirés du partenariat Templeton DOC Limited Partnership de 3,5 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2023). Le montant a été comptabilisé à l'état des résultats consolidé et en augmentation des participations dans des sociétés de personnes.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

5. Participations dans des sociétés de personnes (suite)

a) Partenariat DOC (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a versé un apport de 0,01 million de dollars (néant en 2023) à Templeton DOC General Partner Ltd. pour couvrir les dépenses administratives courantes. Le montant a été comptabilisé en augmentation des participations dans des sociétés de personnes. Jusqu'à maintenant, l'apport net en capital de l'Administration de l'aéroport à Templeton DOC Limited Partnership s'élève à 6,8 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2023), et l'apport net en capital de l'Administration de l'aéroport à Templeton DOC General Partner Ltd. s'élève à 0,02 million de dollars (0,01 million de dollars en 2023).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'état de la situation financière consolidé, de l'état des résultats consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé pour la participation de 50 % de l'Administration de l'aéroport dans Templeton DOC Limited Partnership aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates.

	2024	2023
	\$	\$
Actifs	93 638	90 353
Passifs	83 179	83 345
Actifs nets	10 459	7 008
	2024	2023
	\$	\$
Produits	14 161	13 504
Charges	10 710	12 020
Résultat net	3 451	1 484
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	6 207	6 000
Activités de financement	-	(74)
Activités d'investissement	(1 340)	(2 078)

Notes des états financiers consolidés*(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)*

31 décembre 2024

5. Participations dans des sociétés de personnes (suite)**b) VAPH et VAPM**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits tirés du partenariat VAPH de 15,8 millions de dollars (13,0 millions de dollars en 2023) dans l'état des résultats consolidé au prorata de sa participation dans VAPH. Le montant a été comptabilisé en augmentation des participations dans des sociétés de personnes.

Au cours de l'exercice, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des distributions de VAPH de 2,1 millions de dollars (1,6 million de dollars en 2023). Le montant de la distribution a été comptabilisé en diminution des participations dans des sociétés de personnes.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'état de la situation financière consolidé, de l'état des résultats consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé de VAPH aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates.

	2024	2023
	\$	\$
Actifs	61 018	47 392
Passifs	9	11
Actifs nets	61 009	47 381
	2024	2023
	\$	\$
Produits et autres produits	15 756	13 019
Charges	7	11
Résultat net	15 749	13 008
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	982	784
Activités de financement	(2 121)	(1 640)

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

6. Immobilisations

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	3 110 953	(1 612 638)	1 498 315
Pistes et autres surfaces pavées	878 054	(504 321)	373 733
Infrastructure liée au transport en commun rapide	300 069	(93 175)	206 894
Machinerie et équipement	193 575	(141 828)	51 747
Mobilier et agencements	39 525	(36 232)	3 293
Matériel informatique et logiciels	311 279	(252 632)	58 647
Collection d'œuvres d'art	9 983	-	9 983
Construction en cours	313 631	-	313 631
	5 157 069	(2 640 826)	2 516 243

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	2 986 965	(1 494 486)	1 492 479
Pistes et autres surfaces pavées	847 636	(465 671)	381 965
Infrastructure liée au transport en commun rapide	300 069	(87 108)	212 961
Machinerie et équipement	188 614	(147 376)	41 238
Mobilier et agencements	41 059	(37 021)	4 038
Matériel informatique et logiciels	301 453	(238 892)	62 561
Collection d'œuvres d'art	9 983	-	9 983
Construction en cours	284 330	-	284 330
	4 960 109	(2 470 554)	2 489 555

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une réduction de valeur de 1,0 million de dollars (2,4 millions de dollars en 2023) au titre de l'abandon et de la modification de l'étendue de différents projets d'investissement.

Alors que l'Administration de l'aéroport continue de se pencher sur des solutions de rechange pour les actifs du programme CORE qui ne sont pas actuellement utilisés, il est raisonnablement possible d'envisager que des changements dans les conditions futures puissent modifier les hypothèses utilisées et entraîner une nouvelle réduction de valeur.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

7. Coût de l'implantation de logiciels-services

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a amorti des dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services inscrites à l'actif d'un montant de 1,1 million de dollars (0,2 million de dollars en 2023) et a inscrit à l'actif des dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services qui sont directement attribuables d'un montant de 12,5 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2023).

8. Autres actifs à long terme

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Créances découlant d'un contrat de location simple <i>a/</i>	26 638	-	26 638
Actif au titre des prestations constituées <i>(note 16 a)</i>	19 313	-	19 313
Incitatifs à la location <i>b/</i>	1 514	(647)	867
Actifs à long terme payés d'avance	7 454	(3 540)	3 914
Droit du preneur <i>c/</i>	4 640	(1 252)	3 388
Total des autres actifs à long terme	59 559	(5 439)	54 120
Moins : tranche à court terme des actifs à long terme payés d'avance	(1 290)	-	(1 290)
	58 269	(5 439)	52 830

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Créances découlant d'un contrat de location simple <i>a/</i>	24 487	-	24 487
Actif au titre des prestations constituées <i>(note 16 a)</i>	15 310	-	15 310
Incitatifs à la location <i>b/</i>	3 365	(1 728)	1 637
Actifs à long terme payés d'avance	6 270	(1 702)	4 568
Droit du preneur <i>c/</i>	4 640	(1 181)	3 459
Total des autres actifs à long terme	54 072	(4 611)	49 461
Moins : tranche à court terme des actifs à long terme payés d'avance	(1 662)	-	(1 662)
	52 410	(4 611)	47 799

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

8. Autres actifs à long terme (suite)

- a) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une augmentation nette des produits tirés des concessions et des produits locatifs à l'échelle de tous les contrats de location d'un montant de 2,1 millions de dollars (diminution nette de 0,1 million de dollars en 2023) découlant de l'ajustement des loyers selon la méthode linéaire.
- b) Dans certaines circonstances, l'Administration de l'aéroport accorde aux locataires des incitatifs à la location. Ils sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et en diminution des produits selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les incitatifs à la location consentis aux locataires par l'Administration de l'aéroport se sont élevés à néant (0,8 million de dollars en 2023) et un montant de 0,8 million de dollars (0,3 million de dollars en 2023) a été comptabilisé en diminution des produits tirés des concessions et des produits locatifs.
- c) En juin 2008, l'Administration de l'aéroport a fait l'acquisition d'un droit du preneur sur Sea Island d'un montant de 4,6 millions de dollars, qui comprend le coût estimé du démantèlement et de la démolition de l'immeuble existant sur le terrain. Par conséquent, le bail foncier avec Transports Canada a été modifié pour tenir compte du site acquis. Le droit du preneur est amorti sur la durée résiduelle du bail foncier. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'amortissement du droit du preneur s'est élevé à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2023).

9. Facilité de crédit renouvelable

	2024	2023
	\$	\$
Facilité de crédit	300 000	300 000
Moins : lettres de crédit en circulation	(17 291)	(17 752)
Facilité de crédit disponible	282 709	282 248

L'Administration de l'aéroport disposait d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit ») de 300,0 millions de dollars (300,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) portant intérêt au taux préférentiel bancaire, qui était de 5,45 % au 31 décembre 2024 (7,2 % au 31 décembre 2023), ou au taux d'intérêt en vigueur sur le marché dans le cas d'émission d'acceptations bancaires. Aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit aux 31 décembre 2024 et 2023.

Après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le taux préférentiel bancaire avait été abaissé à 5,20 % avec prise d'effet le 30 janvier 2025.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

10. Sommes à remettre à l'État

Les créiteurs et charges à payer comprennent les sommes à remettre à l'État, notamment les montants à payer au titre des taxes de vente, des taxes sur le stationnement et des charges salariales ainsi que les paiements au titre du bail foncier.

	2024	2023
	\$	\$
Transports Canada <i>(note 17 a))</i>	4 405	18 352
TransLink	729	880
Ministère des Finances de Colombie-Britannique	673	523
Agence de revenu du Canada	7	458
	5 814	20 213

11. Paiements reportés liés au bail foncier

En 2021, le gouvernement du Canada a offert aux aéroports canadiens un allègement des paiements liés au bail foncier en raison d'une baisse importante du nombre de passagers découlant de la pandémie de COVID-19. Cet allègement a permis à l'Administration de l'aéroport de reporter ses paiements pour l'exercice 2021 totalisant 22,5 millions de dollars et de les rembourser sur une période de dix ans sans intérêt, les remboursements devant commencer le 1^{er} janvier 2024. Les paiements reportés liés au bail foncier étaient évalués initialement à la juste valeur, puis ultérieurement au coût après amortissement au taux d'intérêt effectif de 1,76 % qui correspond au taux habituellement appliqué aux activités de financement existantes.

En janvier 2024, l'Administration de l'aéroport a commencé à faire des remboursements au titre des paiements reportés liés au bail foncier. Au 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport avait remboursé un total de 2,2 millions de dollars des paiements de loyer reportés à Transports Canada (néant en 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une charge d'intérêt liée au bail foncier de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2023) dans l'état des résultats consolidé, relativement aux paiements reportés liés au bail foncier. Au 31 décembre 2024, le coût après amortissement des paiements reportés liés au bail foncier s'élevait à 18,6 millions de dollars (20,6 millions de dollars au 31 décembre 2023), dont une tranche de 2,2 millions de dollars (2,2 millions de dollars au 31 décembre 2023) était comptabilisée en tant que tranche à court terme des paiements reportés liés au bail foncier.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

12. Débentures

Série	Échéance	Taux d'intérêt	Prime de rachat	2024 \$	2023 \$
Série B	7 décembre 2026	7,425 %	+0,150 %	150 000	150 000
Série F	10 novembre 2045	3,857 %	+0,370 %	200 000	200 000
Série G	23 novembre 2048	3,656 %	+0,310 %	250 000	250 000
Série H	18 octobre 2049	2,874 %	+0,295 %	300 000	300 000
Série I	20 septembre 2030	1,760 %	+0,295 %	250 000	250 000
Série J	21 septembre 2050	2,800 %	+0,425 %	350 000	350 000
				1 500 000	1 500 000
				(7 894)	(8 506)
				1 492 106	1 491 494

Moins : frais de financement reportés non amortis

Au 31 décembre 2024, les intérêts à payer par l'Administration de l'aéroport sur les débentures s'élevaient à 8,5 millions de dollars (8,5 millions de dollars au 31 décembre 2023), et ils sont comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer.

Les débentures sont des obligations directes, non garanties et subordonnées de l'Administration de l'aéroport. Les intérêts sont payables en versements semestriels à terme échu en juin et en décembre pour la série B, en mai et en novembre pour la série F et la série G, en avril et en octobre pour la série H, et en mars et en septembre pour la série I et la série J. Les débentures sont rachetables au gré de l'Administration de l'aéroport, en totalité ou en partie, en tout temps.

Le prix de rachat des débentures de série B correspond en tout temps au montant le plus élevé entre la valeur nominale et la valeur qui donnerait lieu à un taux de rendement jusqu'à l'échéance équivalant à celui d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré de la prime de rachat.

Le prix de rachat des débentures des autres séries six mois avant l'échéance correspond au montant le plus élevé entre la valeur nominale et la valeur qui donnerait lieu à un taux de rendement jusqu'à l'échéance équivalant à celui d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré de la prime de rachat. Dans les six mois précédant l'échéance, le prix de rachat des débentures correspond à la valeur nominale.

Lorsque les débentures sont en circulation, l'Administration de l'aéroport est tenue de maintenir un ratio de couverture des intérêts d'au moins 1,25:1. Toute autre émission de titres de créance assortis d'une échéance de 12 mois ou plus est soumise à un ratio de couverture des intérêts minimal de 1,75:1 sur une base pro forma. Aux termes de l'acte de fiducie, l'Administration de l'aéroport est également assujettie à certaines restrictions liées aux charges grevant les actifs, à la vente d'actifs, à l'acquisition de sociétés, aux placements et aux garanties. Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'Administration de l'aéroport était en conformité avec toutes ses clauses restrictives.

Notes des états financiers consolidés*(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)*

31 décembre 2024

13. Apports en capital reportés et activités d'exploitation

	2024	2023
	\$	\$
Amortissement des apports en capital reportés a)	8 296	7 844
Apports des activités d'exploitation	1 701	818
	<u>9 997</u>	<u>8 662</u>

a) Apports en capital reportés

	2023	Apports		2024
	\$	comptabilisés	Amortissement	\$
ACSTA	69 616	584	(6 765)	63 435
Gouvernement du Canada	20 373	4 607	(984)	23 996
Province de Colombie-Britannique	1 117	1 412	(273)	2 256
Municipalités et autres	6 160	5 675	(274)	11 561
	<u>97 266</u>	<u>12 278</u>	<u>(8 296)</u>	<u>101 248</u>

14. Opérations entre apparentés

Les apparentés s'entendent des membres du conseil d'administration, des principaux dirigeants, des filiales, des sociétés de personnes et des entités affiliées. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, l'Administration de l'aéroport n'était partie à aucune opération entre apparentés importante avec des administrateurs et des principaux dirigeants.

L'Administration de l'aéroport fournit certains services de soutien administratif, notamment en matière de technologie de l'information, de comptabilité et de ressources humaines ainsi que des services juridiques à ses filiales sans contrepartie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits locatifs de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2023) découlant du partenariat Templeton DOC Limited Partnership.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

15. Frais d'amélioration aéroportuaire – utilisation des fonds

Les frais d'amélioration aéroportuaire (les « FAA ») sont perçus dans le prix d'un billet d'avion par les compagnies aériennes aux termes d'un protocole d'entente conclu entre plusieurs administrations d'aéroports au Canada, des compagnies aériennes et l'Association du transport aérien du Canada. Aux termes de ce protocole d'entente, tous les produits tirés des FAA doivent être utilisés pour financer les dépenses d'investissement et les frais de financement se rapportant au développement d'infrastructures aéroportuaires, comme convenu avec les compagnies aériennes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé un montant de 219,6 millions de dollars (214,0 millions de dollars en 2023) au titre des produits tirés des FAA de l'aérogare principale, et les dépenses d'investissement admissibles aux fins des FAA pour l'aérogare principale ont totalisé 188,6 millions de dollars (238,8 millions de dollars en 2023). Le solde des produits provenait des frais liés aux installations aéroportuaires de l'aérogare sud. Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des produits tirés des FAA de l'aérogare principale, qui totalisait 3,1 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 décembre 2023), a servi à financer le montant cumulé des dépenses d'investissement admissibles aux fins des FAA pour l'aérogare principale, qui totalisait 5,3 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2023) aux termes du protocole d'entente.

16. Avantages sociaux futurs

a) Régimes de retraite capitalisés

Régime à prestations déterminées

Les informations relatives au régime de retraite à prestations déterminées de l'Administration de l'aéroport se présentent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	82 864	76 922
Obligations au titre des prestations constituées	63 551	61 612
Actif au titre des prestations constituées	19 313	15 310

L'actif au titre des prestations constituées est inclus dans les autres actifs à long terme (note 8).

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

16. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite capitalisés (suite)

Total des versements en espèces

En avril 2011, des modifications ont été apportées au Règlement sur les normes de prestation de pension, qui permettaient aux promoteurs des régimes d'obtenir les lettres de crédit structurées au lieu d'effectuer des paiements de solvabilité au régime de retraite jusqu'à un plafond de 15 % des actifs du régime. Le 31 août 2011, l'Administration de l'aéroport a émis une lettre de crédit pour financer les paiements de solvabilité exigés au titre de son régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la lettre de crédit a été annulée (1,6 million de dollars en 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant total des versements en espèces relatifs aux avantages sociaux futurs, composés des paiements en espèces faits par l'Administration de l'aéroport dans ses régimes de retraite capitalisés (le régime à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées), s'est établi à 5,6 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2023).

b) Régimes de retraite non capitalisés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la charge liée aux régimes de retraite s'est établie à 1,6 million de dollars (1,6 million de dollars en 2023) et a été comptabilisée au titre des salaires et avantages sociaux dans les états financiers consolidés. Selon le rapport actuariel, le montant total du passif au titre des prestations constituées de ces régimes s'établissait à 20,0 millions de dollars au 31 décembre 2024 (18,6 millions de dollars au 31 décembre 2023), et était inclus dans les autres passifs à long terme.

c) Allocation de retraite

Le passif au titre des prestations constituées de ce régime s'établissait à 4,4 millions de dollars au 31 décembre 2024 (4,1 millions de dollars au 31 décembre 2023), dont la tranche à court terme de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars au 31 décembre 2023) était comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer, et un montant de 3,8 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2023) dans les autres passifs à long terme.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

17. Engagements, éventualités et garanties

a) Bail foncier

Le bail foncier régit les relations économiques et quotidiennes entre l'Administration de l'aéroport et le gouvernement du Canada pour une période qui prendra fin le 30 juin 2072.

Aux termes du bail foncier, Transports Canada doit assumer tous les coûts associés aux mesures environnementales correctives découlant de toute substance nocive ou dangereuse, lorsqu'une telle substance était présente avant l'entrée en vigueur du bail foncier le 1^{er} juillet 1992. Selon Transports Canada, le paiement doit être conditionnel à la publication effective d'une directive par un organisme gouvernemental exigeant la décontamination. L'Administration de l'aéroport est d'avis que le respect de la loi, du bail foncier et des responsabilités générales quant à l'environnement permet de déterminer les circonstances dans lesquelles une obligation existe. Ces questions font actuellement l'objet de discussions et, par conséquent, une telle obligation n'est pas comptabilisée dans les états financiers consolidés.

La charge liée au bail foncier est établie en pourcentage des produits de l'Administration de l'aéroport selon une échelle progressive, tel qu'il est défini dans le bail foncier. Au minimum, les paiements mensuels exigés sont fondés sur la charge liée au bail foncier réelle de l'exercice précédent, alors que la charge elle-même est calculée en pourcentage des produits de l'exercice considéré.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la différence entre les paiements mensuels liés au bail foncier versés par l'Administration de l'aéroport et le total de la charge liée au bail foncier réelle s'est élevée à 4,4 millions de dollars (17,6 millions de dollars en 2023). Au 31 décembre 2024, ce montant était inclus dans les créiteurs et charges à payer.

b) Engagements

- i) Au 31 décembre 2024, les engagements en capital en cours de l'Administration de l'aéroport en lien avec la construction de certains projets d'investissement s'établissaient à environ 136,6 millions de dollars (113,7 millions de dollars au 31 décembre 2023).
- ii) Au 31 décembre 2024, les engagements d'exploitation de l'Administration de l'aéroport en lien avec les activités de l'aéroport pour les cinq prochains exercices s'établissaient à environ 297,6 millions de dollars (245,9 millions de dollars au 31 décembre 2023).
- iii) Le 21 juin 2017, l'Administration de l'aéroport et un tiers ont conclu une entente profitable aux deux parties d'une durée de 30 ans portant sur les quatre piliers du développement durable (économie, collectivité, environnement et gouvernance). L'entente comprend un accord de partage des produits, aux termes duquel l'Administration de l'aéroport verse annuellement au tiers un montant égal à 1 % de ses produits tels qu'ils sont définis dans l'entente.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

17. Éventualités, engagements et garanties (suite)

c) Garanties

- i) Le 14 novembre 2022, Templeton DOC Limited Partnership a conclu une nouvelle convention de prêt avec un consortium de banques (la « convention de prêt »). La convention de prêt comprend des garanties de remboursement du capital par les partenaires de Templeton DOC Limited Partnership d'un montant maximum de 50,0 millions de dollars, plus les frais engagés pour en assurer l'application. Le montant maximum couvert par la garantie de l'Administration de l'aéroport est de 25,0 millions de dollars, plus la moitié des frais engagés pour en assurer l'application.
- ii) Le 18 février 2015, l'Administration de l'aéroport a conclu une entente visant à garantir le paiement des obligations du Partenariat DOC à la société de services publics d'électricité, jusqu'à un montant maximum de 1,0 million de dollars, plus les taxes applicables. L'entente, dont la durée initiale était fixée au 28 février 2020, a été prolongée jusqu'au 17 décembre 2023, au moyen d'une lettre de crédit émise le 1^{er} novembre 2021, laquelle a été par la suite prolongée jusqu'au règlement de l'obligation.

d) Réclamations juridiques

Dans le cours normal des activités, l'Administration de l'aéroport fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces réclamations et de ces poursuites, la direction croit que leur règlement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Administration de l'aéroport ou sur ses résultats d'exploitation. Au 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport ne faisait l'objet d'aucune réclamation importante.

18. Concentration de la clientèle

L'Administration de l'aéroport a tiré des produits d'environ 91,1 millions de dollars (88,7 millions de dollars en 2023) des redevances d'atterrissage, des redevances d'aérogare et des activités de location d'une compagnie aérienne, de même que des produits de 33,1 millions de dollars (32,1 millions de dollars en 2023) des concessions et des activités de location d'un exploitant de concessions. L'Administration de l'aéroport est d'avis que la cessation des activités de la compagnie aérienne ou de l'exploitant de concessions n'aurait pas d'incidence importante à long terme sur les produits ou les activités de l'Administration de l'aéroport, puisque la perte serait éventuellement compensée auprès d'autres fournisseurs de services.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

19. Instruments financiers et gestion des risques

L'Administration de l'aéroport est principalement exposée au risque de crédit, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité liés à ses instruments financiers.

Risque de crédit

L'Administration de l'aéroport est exposée à un risque de crédit découlant de ses actifs financiers. Elle procède à des évaluations régulières du crédit à l'égard de ces comptes et maintient des provisions pour moins-value pour des pertes de crédit éventuelles. La qualité du crédit des actifs financiers peut être évaluée par rapport aux cotes de crédit attribuées par des agences de notation externes ou aux données historiques sur le client. Au 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport détenait des dépôts de garantie au comptant de 7,1 millions de dollars (2,9 millions de dollars au 31 décembre 2023) et des lettres de crédit de 27,9 millions de dollars (30,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) émis par ses clients.

Une provision pour créances douteuses est constituée en fonction des facteurs inhérents au risque de crédit de certains clients, des tendances passées et d'autres informations. Le rapprochement entre le classement chronologique des débiteurs et la provision pour créances douteuses est présenté en détail à la note 3.

Les produits de l'Administration de l'aéroport dépendent du secteur du transport aérien national, transfrontalier et international. En raison de cette diversité géographique, la concentration du risque de crédit est considérée comme minime.

Risque de change

L'Administration de l'aéroport réalise peu d'opérations en devises, puisque la majorité des produits, des charges et des dépenses d'investissement sont libellés en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'Administration de l'aéroport est exposée au risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport n'avait aucune dette bancaire (néant au 31 décembre 2023) sous la forme d'acceptation bancaire ou de prélèvements aux termes de la facilité de crédit (note 9). L'encours du solde de la dette consiste en des débentures (note 12), qui sont assorties de taux d'intérêt fixes jusqu'à leur échéance et, par conséquent, toute fluctuation des taux d'intérêt sur le marché n'aura aucune incidence sur les paiements d'intérêts par l'Administration de l'aéroport.

Risque de liquidité

L'Administration de l'aéroport gère le risque de liquidité en maintenant des liquidités suffisantes ou en disposant de facilités de crédit. Les projections des flux de trésorerie sont régulièrement mises à jour et surveillées par la direction pour assurer un financement suffisant constant.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2024

20. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

a) **Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation**

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	12 749	(11 496)
Autres montants à recevoir	(3 484)	(1 604)
Stocks	(1 129)	(2 273)
Charges payées d'avance	(1 165)	(2 494)
Créditeurs et charges à payer	(12 827)	(19 471)
Produits reportés	6 718	3 064
	862	(34 274)

b) **Informations supplémentaires**

	2024	2023
	\$	\$
Opérations sans effet sur la trésorerie :		
Montant comptabilisé au titre des travaux de construction en cours	35 434	33 752
Montant à recevoir au titre des apports en capital reportés	519	3 779
Réévaluation des avantages sociaux futurs	2 390	2 175